



TITRE SPÉCIFIQUE COVID-19

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- Entrée en vigueur du Titre Spécifique Covid-19 pour la saison sportive 2022/2023.

Le Bureau Fédéral de la FFBB, réuni le 9 septembre 2022, a, conformément à ses prérogatives, décidé d'acter l'entrée en vigueur d'un Titre Spécifique Covid-19 pour la saison sportive 2022/2023.

Ce Titre Spécifique publié sur le site internet de la Fédération permet d'encadrer la procédure en cas de non-déroulement d'une rencontre pour cause de joueurs et/ou d'entraîneurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact nécessitant une mesure d'isolement.

Les services de la Fédération se tiennent à votre disposition.

Contact : E-mail : Info.covid19@ffbb.com

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Juriste	Amélie MOINE Directrice du Pôle Affaires Juridiques et Institutionnelles	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-09-15 6-DAJI TITRE SPECIFIQUE COVID-19	